

me souviens très-bien que c'est un discours de mon honorable ami, le président du conseil, discours rempli d'épisodes tirés des Saintes-Ecritures, qui m'a fait connaître pour la première fois le caractère politique de l'honorable ministre des chemins de fer, et je dois dire que mon expérience subéquente à ce sujet, m'a convaincu de plus en plus de l'intelligence, de la justesse de vue avec lesquelles mon honorable ami le président du conseil a jugé le caractère public de l'honorable ministre des chemins de fer, lorsqu'il en a fait cette appréciation dont on se souvient aujourd'hui et dont on se rappellera encore longtemps. Il n'est que juste qu'après ce long espace de temps, le panégyriste et l'objet du panégyrique s'allient l'un à l'autre, comme nous en avons l'exemple aujourd'hui. Il est aussi évident que ces unions étroites et amicales naissent naturellement des efforts empressés et pleins de zèle que l'honorable président du conseil a faits pour faire voir sous son vrai jour l'honorable ministre des chemins de fer; et il n'est que juste que ses efforts aient été récompensés par sa nomination au poste important qu'il occupe, par l'entremise de l'honorable ministre des chemins de fer, et nous nous réjouissons tous de voir qu'ils sont tous deux publiquement et privément unis, j'en ai aucun doute, dans leurs efforts pour donner, dans l'exercice de leurs positions de ministres, des preuves nouvelles de la vérité du jugement porté par l'honorable président du conseil. Tout le mal que je leur souhaite, c'est qu'ils puissent, pour me servir des termes de l'honorable député lui-même, plier sous le poids des offrandes dues au prêtre, et qu'ils puissent, bientôt et une fois pour toutes, convaincre le peuple que ces éloges sont vrais et mérités, non-seulement par leur auteur, mais aussi par celui qui en fut l'objet. Mon honorable ami, en parlant des changements ministériels, n'a pas mentionné un autre fait dont nous devons tous parler avec regret, mais qui est d'un intérêt public suffisant pour que je demande une explication à ce sujet. Nous sommes portés à croire que l'honorable ministre de la marine et des pêcheries est, par malheur, dangereusement malade. Je désire savoir si on croit qu'il sera assez bien pour venir prendre son siège pendant cette session, et si son département doit rester dans la condition présente pour longtemps encore?

Sir JOHN A. MACDONALD. Il est vrai que ma réponse a été donnée sous la forme d'un exposé, parce que je ne croyais pas réellement qu'il fût nécessaire de donner de plus amples explications. Dans le premier cas, la nomination de l'ex-ministre de la justice à la charge de juge en chef a causé une vacance qui a été remplie par sir Alexander Campbell. L'honorable député trouve beaucoup à redire parce que le ministre de la justice fait partie de la chambre haute. Je crois que s'il est bon qu'un ministre ait son siège dans le Sénat, ce doit être le ministre de la justice. De fait, la charge de ministre de la justice est analogue à celle du chancelier d'Angleterre dans la chambre des Lords,—où toutes les lois sont revisées. Le département de la justice n'est pas un département où l'on dispose des deniers publics, car les salaires des différents juges sont fixés par le statut. Par la nomination du maître général des postes actuel à son ancienne charge, nous rendons à cette chambre, dont mon honorable ami désire avec tant de souci conserver les droits, un département qui dispose de sommes considérables.

Mon honorable ami a fait allusion au fait que le secrétaire d'Etat actuel a agi pour le procureur général dans la question de la loi sur les cours d'eau. Ceci a été fait simplement parce que l'ex-ministre de la justice ne se trouvait pas, par hasard, présent lorsque le rapport a été préparé et qu'il n'a pu le signer, mais ce dernier en est responsable et en a pris de suite toute la responsabilité. A l'occasion des remarques faites au sujet du président du conseil, je suis heureux de voir que l'honorable député s'occupe beaucoup des opinions de cet honorable ministre et qu'il a une haute idée de son jugement et de ses talents. Je puis assurer à mon honorable ami qu'il aura occasion d'admirer pendant le terme d'office du ministre de la justice la

M. BLAKE

même éloquence, le même bon jugement et les mêmes talents qu'il connaît déjà.

Quant à ce qui regarde l'honorable ministre de la marine et des pêcheries, je regrette de dire que depuis qu'il est tombé sérieusement malade l'été dernier, sa santé ne s'est pas beaucoup améliorée. Sa force physique a augmenté, mais sa débilité nerveuse n'a pas diminuée. Nous espérons qu'un mieux se produira, et nous croyons qu'il n'est que juste que l'on donne occasion aux forces de la nature de produire leurs bons effets. Pendant ce temps le service public ne souffre aucunement, car le président du conseil remplit les devoirs du ministre de la marine et des pêcheries, devoirs que ses connaissances de nos intérêts maritimes le rendent très apte à remplir.

Sir RICHARD J. CARTWRIGHT. Nous approuvons tous cordialement les dernières remarques du ministre de l'intérieur. Nous espérons que le repos, qui lui est donné, pourra mettre le ministre de la marine et des pêcheries en état de reprendre l'exercice de ses fonctions. Quant à l'opinion exprimée par le ministre de l'intérieur que le département de la justice est mieux administré par un membre de la Chambre haute, elle a certainement le mérite de la nouveauté sur ce côté-ci de l'Atlantique. Je ne sache pas que nous soyons prêts à faire du ministre de la justice un juge devant siéger en cour et rendre des arrêts sur toutes espèces de questions, bien que je sois informé que c'est jusqu'à un certain point la pratique dans le cas actuel.

Je crois que c'est le moment d'attirer l'attention de la Chambre et surtout celle de mon honorable ami, le président du Conseil, sur les rapports extraordinaires publiés par les journaux comme copies fidèles, ou extraits de discours et de déclarations faits par lui dans un autre lieu avant aujourd'hui. Je suis porté à croire, par les remarques de l'honorable ministre de l'intérieur, qu'il ignore la nature extraordinaire de ces rapports, et de ce qu'ils renferment.

D'après certains journaux, d'une très grande circulation, le président du Conseil s'est servi d'un langage très-violent à l'égard de l'honorable ministre des Chemins de fer.

Après avoir fait un résumé de l'histoire du chemin de fer de Pictou, que la plupart d'entre nous connaissent plus ou moins, et après avoir rappelé ce qu'avait fait le ministre des Chemins de fer au sujet de ce chemin, le président du conseil continuait comme suit :

"Mais le tableau tout sombre qu'il soit, présente encore quelque chose de plus noir. Je vois, là, se tenant sur le fond, en arrière, le secrétaire provincial de la Nouvelle-Ecosse transférant secrètement à ce même ingénieur un contrat pour toute l'entreprise. Je le vois cachant ce contrat dans l'ombre, et le tenant, pendant des mois, comme enfermé dans la tombe du secret. Et maintenant le secrétaire provincial se présente en nous disant qu'il a caché ce contrat dans l'intérêt public, pour obtenir de meilleures conditions des anciens entrepreneurs, tandis qu'il voulait tout simplement en sortir quelques dollars de plus. L'intérêt public, vraiment ! ou les intérêts exclusifs de M. Sandford Fleming ? Je ne sais quel terme pourrait qualifier une pareille conduite. Je ne hasarderai pas une opinion ; mais dans la vie privée, on appelle cela extorquer de l'argent sous de faux prétextes, et nos lois en font une friponnerie susceptible d'être poursuivie devant les tribunaux."

Le président du Conseil s'exprimait encore comme suit :

"Vous avez vu des hommes se promenant dans les voitures publiques, drapés dans un manteau et ayant de faux bras croisés sur leur poitrine, tandis que leurs mains véritables s'introduisent dans les poches de leurs voisins, et croyez maintenant que quand l'honorable monsieur se couvre du manteau d'Herbert Huntington et des anciens réformistes, les mains qu'il met à la charrue ne sont pas les véritables, que ses vraies mains sont cachées, afin de pouvoir mieux les plonger jusqu'aux aisselles dans le coffre public. Et vous différez, et vous attendrez l'opportunité de le chasser de sa position !

"C'est pourquoi, M. l'Orateur, il n'y avait pas de nécessité d'amener cette affaire ici pour exciter l'opinion publique. Mais, M. l'Orateur, si elle y a été amenée pour satisfaire à un devoir public et être soumise à une enquête, qu'advient-il, si le peuple, après examen, décide que ses intérêts ont été trafiqués et trahis—que l'homme qu'il avait déjà considéré comme l'apôtre du retranchement, est devenu le grand prêtre de la corruption ? Qui pourra alors contenir sa juste indignation, lorsqu'il le verra, pliant sous le poids des offrandes dues au prêtre, pour l'im-moler aux pieds de l'autel sur lequel il officie."

Je me joins cordialement à mon honorable ami, à côté de moi, pour nous réjouir de ce qu'on a renvoyé dans cette